

les mercredis de l'école

Formation des profs : gare à la bougeotte !

Les étudiants saluent la réforme de la formation des enseignants. Ils soulignent, quand même, de (gros) bémols.

C'était il y a deux semaines. Jean-Claude Marcourt (PS), le ministre de l'Enseignement supérieur, a fait adopter en exécutif son avant-projet de décret réformant la formation initiale des profs.

Ce n'est évidemment pas le seul changement mais le point le plus spectaculaire du décret concerne la durée des études. Aujourd'hui, les enseignants sont formés en 3 ans (maternel, primaire, secondaire inférieur) ou 5 ans (secondaire supérieur).

A partir de la rentrée 2019, les enseignants aujourd'hui formés en 3 ans passeront à 4 ans (tous...), à 5 ans s'ils veulent se spécialiser (là, ce sera volontaire).

On pourrait s'attendre à ce que cet allongement cabre les étudiants. Ce n'est pas le cas. L'Unecof (Union des étudiants de la Communauté française) observe que le passage à 4 ans permettra d'atténuer la charge de travail des futurs enseignants (aujourd'hui, ils trinquent...) tout en leur offrant des formations plus adaptées au métier ainsi que des stages en quantité (enfin) suffisante.

Pour l'union étudiante, le passage à 4 ans sera peut-être aussi un moyen de revaloriser une profession en déficit de crédit.

Deux bémols : le passage à 4 ans ne doit pas, pour les étudiants, être l'étape vers les 5 ans (auxquels rêve le PS). Aussi, une année d'étude coûte bonbon (9.871 euros, en moyenne). C'est le deuxième bémol : le passage à 4 ans, avance l'Unecof, doit impliquer une aide financière de la part de la Communauté en direction des étudiants.

Autre élément saillant du projet : les professeurs seront désormais co-diplômés. Leur formation sera prise en charge autant par les Hautes écoles et les universités. Et contrairement à ce que nous avons parfois écrit, il ne s'agira pas d'un scénario du genre : 3 ans en Haute école + 1 an (ou 2 si l'étudiant le veut) à l'université. Dès la 1^{re} année, l'étudiant suivra des cours en Haute école et à l'université. Là, l'Unecof émet un bémol en caractère gras. Elle ne s'oppose pas à l'idée en soi mais à ses conséquences pratiques, quotidiennes. Les étu-

dants vont devoir bouger, d'un site à l'autre. Avec deux conséquences possiblement malheureuses en termes de coûts et de qualité de vie. Alors, ici, soit la Communauté organise un dédommagement des coûts, dit l'Unecof. Soit, les étudiants sont basés en un lieu et ce sont les enseignants qui se déplacent.

Il est question d'organiser un test de français (obligatoire mais indicatif) à l'entrée des futures études en 4 ans. Il était question d'organiser un test de français (obligatoire et, lui, éliminatoire) à l'entrée des études en 5 ans. L'Unecof se réjouit que ce projet ait finalement été abandonné. Dans les deux cas, donc (études de 4 et de 5 ans), le test sera obligatoire mais, en cas d'échec, l'étudiant sera admis aux études et invité à se remettre à niveau (par de l'auto-apprentissage et des activités de soutien). Ici, une déception : l'Unecof considère que le décret est un peu faible et qu'il faudrait organiser une vraie politique de médiation.

On sait que, désormais, les enseignants pourront enseigner à d'autres niveaux que ce-

lui pour lequel il sera principalement formé. Le diplômé de la section 1 (maternel) pourra enseigner aussi en 1^{re} et 2^{es} primaires. La section 2 (primaire) permettra d'enseigner en 3^e maternelle ou en 1^{re} et 2^{es} secondaires. La section 3 (secondaire inférieur) couvrira aussi les 5^e et 6^e primaires et la 4^e secondaire. La section 4 (secondaire supérieur) permettra d'enseigner en 3^e secondaire. L'avis de l'Unecof ? Positif. Sauf pour la section 2. Bien sûr, les étudiants issus de cette section verront leur employabilité accrue. Mais la formation, à vouloir tant couvrir (de la 3^e maternelle à la 2^e secondaire) risque d'être finalement assez faible.

Dédommager l'étudiant !

Un mot sur les stages. Il fut question de les rémunérer. C'est abandonné, semble-t-il, et tant mieux, dit l'Unecof - le stage doit rester une formation et les rémunérer pourrait créer une forme de concurrence entre les enseignants et les étudiants. Ceci posé, l'union étudiante estime qu'il faudrait au moins rembourser les frais de déplacement et de matériel. Actuellement, la plupart du temps, ce n'est pas le cas. Or, enseigner réclame de l'indépendance, du matériel. Et pour beaucoup d'étudiants, les stages sont ruineux. ■

PIERRE BOUILLON